



# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091\_KNAUF-Thane-Mur-RB2\_2018-01-26

- 1 Code d'identification unique du produit type : **PU-EN13165-T2-CS(10/Y)150-Z45à200**
- 2 Usage(s) prévu(s) : **Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**
- 3 Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale 68600 WOLFGANTZEN**
- 4 Mandataire : **Non Applicable**
- 5 Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **Systeme 3**
- 6.a) Norme harmonisée : **EN 13165:2012+A2:2016**  
Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**
- 7 Performances(s) déclarée(s) :

Designations commerciales	Caractéristiques essentielles													
	Reaction au feu	Perméabilité à l'eau	Emissions de fumées et de gaz dangereux	Emissions de polluants gazeux	Coefficient d'absorption acoustique	Combustion avec incandescence continue	Résistance thermique	Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression	Résistance à la traction/traction	Durabilité de la réaction au feu par rapport aux conditions d'emploi, au vieillissement et à la dégradation	Résistance thermique & Conductivité thermique	Durabilité de la résistance thermique par rapport au vieillissement	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement et à la dégradation
KNAUF Thane Mur RB2	NFD	NFD	Conforme	A+	NFD	de 1.05 (e=24mm) à 7.40 (e=160mm)	0.023 (e=39mm) 0.022 (e=40mm)	T2	Z45 à 200	CS(10/Y)150	NFD	(2)	(3)	NFD

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.  
(2) Selon EN13165 : Les performances de réaction au feu des produits PU ne varient pas avec le temps.  
(3) Selon EN13165 : Toute variation de conductivité thermique des produits PU dans le temps est traitée et prise en compte conformément aux Annexes A & C de la norme.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

.....**M. Eric HENNEKE, Responsable Environnement et Normalisation Européenne**.....

À **Wolfgantzen**, le **26 janvier 2018**